

La [COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS](#) vient de voter l'adhésion au label Apicité, valorisant les politiques locales en matière de protection des abeilles, et renonce par là au label Villes et Villages Fleuris, jugé trop contraignant. Des ruchers seront donc installés sur les toits de certains bâtiments, comme le théâtre du Chevalet, ainsi que dans les vignobles, et des actions pédagogiques seront menées auprès des enfants.